

NATIONS UNIES

Assemblée générale



QUARANTE-HUITIEME SESSION

Documents officiels

DEUXIEME COMMISSION
25e séance
tenue le
5 novembre 1993
à 15 heures
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 25e SEANCE

Président : M. MONGBE (Bénin)

SOMMAIRE

POINT 96 DE L'ORDRE DU JOUR : CONFERENCE INTERNATIONALE SUR LA POPULATION ET LE DEVELOPPEMENT (suite)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-0794, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE
A/C.2/48/SR.25
28 décembre 1993
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

La séance est ouverte à 15 h 15.

POINT 96 DE L'ORDRE DU JOUR : CONFERENCE INTERNATIONALE SUR LA POPULATION ET LE DEVELOPPEMENT (suite) (A/48/182, A/48/338, A/48/359, A/48/430 et Add.1, A/48/484-S/26552, A/48/492, A/C.2/48/3, A/C.2/48/4)

1. Mme OLSZOWSKI (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture) souligne le lien crucial qui existe entre éducation et population. La prestation de services dans le triple domaine de l'enseignement, des soins aux enfants et de la santé génésique, contribue à assurer que les objectifs que les pays se sont fixés en matière de population ne finiront pas par légitimer des pratiques coercitives. Rappelant que, dans le monde, près des deux tiers des analphabètes sont des femmes, et notamment des femmes en âge d'avoir des enfants, Mme Olszowski affirme que l'UNESCO ne demande qu'à partager avec d'autres la maîtrise qu'elle a acquise dans la conception de projets pédagogiques et dans la promotion de l'égalité des sexes. C'est d'ailleurs pourquoi elle a été invitée à participer aux réunions interinstitutions organisées par le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) en vue de préparer la Conférence du Caire. L'UNESCO, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et le FNUAP sont en train d'organiser un sommet de neuf pays peuplés (Bangladesh, Brésil, Chine, Egypte, Inde, Indonésie, Mexique, Nigéria et Pakistan) convoqué à New Delhi du 13 au 16 décembre. Ce premier sommet mondial de l'éducation sera axé sur l'universalisation de l'enseignement primaire, la réduction de l'analphabétisme et la lutte contre l'explosion démographique et le sous-développement.

2. Dans son discours d'ouverture de la Conférence générale de l'UNESCO quelques jours plus tôt, le Directeur général a donné un avant-goût de ce que cette organisation pourrait apporter à la Conférence du Caire. Il a notamment décrit le rôle fondamental que pourrait jouer l'éducation dans les questions de population et de développement et s'est fait l'avocat d'un modèle d'éducation qui mobiliserait l'énergie créatrice de chacun et assurerait une répartition plus équitable des connaissances, des technologies et des ressources.

3. M. ZIARAN (République islamique d'Iran) trouve que le plan annoté du document final de la Conférence (A/48/430/Add.1) ne fait pas suffisamment cas du développement. Il faudrait notamment que le chapitre II, sur les principes, réponde aux préoccupations des pays en développement sur deux aspects particulièrement importants : le droit souverain qu'ont les Etats de formuler et de mettre en oeuvre leurs politiques en matière de population et le respect de la diversité économique, sociale, culturelle et politique existant dans le monde. Ce chapitre devrait également mentionner le partage des responsabilités, le partenariat international et le droit au développement et souligner l'importance du climat économique international pour la mise en oeuvre des programmes en matière de population.

4. Le chapitre III devrait insister sur la nécessité d'instaurer un partenariat international pour le transfert de technologie et de mettre des ressources financières à la disposition des pays en développement pour les aider à appliquer le programme Action 21 ainsi que le plan d'action qui sera adopté par la Conférence du Caire; il devrait aussi mentionner la baisse de l'aide

(M. Ziaran, Rép. islamique d'Iran)

publique en faveur des activités de développement dans le Sud. Au paragraphe 49 du chapitre VII, la référence à l'"illégalité de l'avortement" fait problème pour la délégation iranienne, qui ne voit pas en quoi on menace la santé génésique en déclarant l'avortement illégal. Par ailleurs, en considération de l'importante contribution que les expatriés pourraient apporter au développement économique de leur pays d'origine, le chapitre X.A devrait inclure, parmi les thèmes proposés pour les recommandations, l'appui aux activités du programme de Transfert des connaissances par l'intermédiaire de nationaux expatriés (TOKTEN), ainsi que la promotion de l'emploi dans les pays en développement comme moyen de maîtriser les migrations clandestines. La République islamique d'Iran est depuis longtemps le pays du monde qui accueille le plus grand nombre de réfugiés. Elle sait donc par expérience que l'aide aux réfugiés, et notamment aux réfugiés politiques, est notamment influencée par des considérations qui n'ont rien d'humanitaire. Le chapitre X.D devrait remédier et mettre l'accent sur la nécessité d'assurer la sécurité et la protection des populations civiles sous occupation étrangère ou victimes de conflits armés, comme dans le cas tragique de la Bosnie-Herzégovine.

5. Il faudrait ajouter au chapitre XII une référence à la coopération internationale en vue d'aider les pays en développement à renforcer leurs capacités. Le chapitre XV devrait préciser que la coopération bilatérale et multilatérale dans les activités en matière de population ne saurait être soumise à aucune condition.

6. Etant donné l'insuffisance des progrès réalisés depuis 10 ans dans la mobilisation de ressources financières pour les activités en matière de population, le document final de la Conférence devrait inviter les institutions financières internationales et les pays industrialisés à prendre des engagements financiers précis. Le chapitre XV.B n'est pas assez ferme à cet égard. Le paragraphe 136 fait par ailleurs référence aux "pays qui ont adopté des programmes d'ajustement structurel" sans préciser les catégories de bénéficiaires potentiels, ce qui laisse entendre que certains pays industrialisés ayant adopté des programmes d'ajustement structurel pourraient être admis à bénéficier d'une aide financière. Le paragraphe 137 devrait préciser que la mobilisation des ressources financières vise à satisfaire les besoins croissants des pays en développement. Quant aux mécanismes de suivi dont il est question au chapitre XVII, ils ne nécessitent pas de nouveaux arrangements institutionnels puisque le Conseil économique et social coordonnera les activités du système des Nations Unies en matière de population et que la Commission de la population suivra les progrès réalisés dans l'application des accords conclus dans le cadre de la Conférence.

7. La République islamique d'Iran a créé un Comité national de la population et du développement chargé de coordonner la préparation de la Conférence et l'application du programme d'action qui sera arrêté au Caire. Ce Comité a déjà supervisé l'établissement d'un rapport national sur les activités en matière de population. En septembre, une conférence régionale sur la planification familiale coparrainée par le FNUAP s'est réunie à Téhéran afin de sensibiliser le public et de promouvoir la coopération régionale. Elle a d'ailleurs fait un premier pas dans cette direction en créant à Téhéran un Centre national de planification familiale chargé de former des spécialistes en la matière.

8. M. SIRMA (Kenya) relève que la part des pays en développement dans l'accroissement de la population mondiale entre 1985 et 1990 s'élève à 93 % et que, selon le Rapport sur la situation sociale dans le monde, 1993 (E/1993/50), la part de l'Afrique dans cet accroissement est destinée à augmenter. L'accroissement rapide de la population de l'Afrique et le fait qu'une proportion élevée de sa population vit sous le seuil de pauvreté sont deux phénomènes particulièrement troublants dont la Conférence devra s'occuper.

9. Le plan annoté (A/48/430/Add.1) est utile mais devrait faire une plus large place aux contributions des Etats Membres. Le Kenya a déjà transmis au Secrétariat de la Conférence ses vues sur les programmes nationaux en matière de population; sur les activités multisectorielles, notamment dans le domaine de l'environnement, des établissements humains, de l'eau, de l'assainissement et du reboisement; sur les jeunes et les adolescents; sur la recherche; sur le rôle du Plan d'action mondial pour la population et de divers autres instruments; sur la planification familiale; sur l'information, l'éducation et les communications; sur les femmes; sur la population et le développement; et sur les questions de santé, parmi lesquelles les soins maternels et infantiles.

10. Avec l'aide du FNUAP et d'autres bailleurs de fonds multilatéraux et bilatéraux, les pays en développement ont adopté des programmes visant à aligner leur développement sur l'accroissement de leur population. Etant donné le coût élevé des programmes en matière de population pour les administrations des pays en développement, la Conférence doit se pencher sur la question des ressources disponibles. Des crédits budgétaires suffisants devraient notamment être dégagés pour financer non seulement les travaux de la Conférence, mais encore ses activités préparatoires. La délégation kényenne espère que le Comité préparatoire deviendra un organe subsidiaire de l'Assemblée générale.

11. M. RYSINSKI (Pologne) observe que la Conférence devrait être simultanément assez universelle pour susciter l'intérêt de la communauté internationale et suffisamment concrète pour répondre aux besoins de régions et de groupes de pays très divers. Elle devra aussi résoudre le problème du financement de l'application de ses recommandations et trouvera peut-être un début de solution en s'interrogeant d'abord sur les sources possibles de ce financement. De même, elle devrait préciser les mécanismes par lesquels ses recommandations seront traduites en actions concrètes.

12. La Conférence devrait aussi tenir compte de la diversité des points de vue possible sur les questions de population : individuel, familial, local, national, régional et international. Le point de vue régional – dont les projets de documents établis pour la Conférence ne mettent pas suffisamment en relief l'importance – pourrait faire un utile contrepoids à la tendance générale à aborder les questions de population dans une perspective essentiellement Nord-Sud. Les questions de population sont nettement plus complexes et les problèmes rencontrés par les pays en transition dans leur propre région en sont une excellente illustration. Pour que la Conférence et le plan annoté soient plus équilibrés, il faudrait qu'ils examinent de plus près les effets de la "transition" sur la population et le développement, et notamment les rapides transformations économiques, sociales et politiques vécues par les pays en transition.

13. M. ZENNA (Ethiopie), après avoir exprimé l'appui sans réserve de sa délégation à la déclaration faite au nom du Groupe des 77, affirme que l'on ne pourra vraisemblablement pas régler le problème démographique dans le monde si l'on ne s'attaque pas d'abord à la misère, notamment dans les pays les moins avancés. Son propre gouvernement s'efforce actuellement de relever une infrastructure économique et sociale dévastée par la guerre et de préparer solidement le terrain pour un développement durable. L'adoption de politiques nationales relatives aux femmes et à la population sont un élément important de cet effort.

14. La politique du Gouvernement éthiopien en matière de population vise les objectifs suivants : réduire le taux de fécondité générale de près de moitié et multiplier par 10 le taux d'utilisation des contraceptifs d'ici l'an 2015; réduire les taux de mortalité et de morbidité maternelles, infantiles et post-infantiles et promouvoir le bien-être général de la population; relever le taux de scolarisation dans tous les cycles d'enseignement; éliminer toutes les barrières juridiques et culturelles qui empêchent les femmes de jouir pleinement de leurs droits économiques et sociaux, notamment en matière de propriété et d'emploi; rééquilibrer les schémas de distribution de la population; améliorer la productivité agricole et introduire des activités non agricoles afin de diversifier les emplois disponibles; et lancer, à l'échelle nationale, une campagne d'information et d'éducation en matière de population qui souligne, entre autres choses, l'importance d'une cellule familiale de dimension modeste pour le bien-être de la société et la protection de l'environnement. Ces objectifs, cependant, ne pourront être atteints que dans un contexte économique extérieur favorable, et certainement pas dans un contexte d'endettement croissant des pays les moins développés, de restriction de leur accès aux marchés, de baisse des prix des produits de base et de détérioration des termes de l'échange. Il faudrait donc accorder une attention particulière aux pays les moins avancés et les plus vulnérables sur le plan écologique, dont l'Ethiopie, conformément au Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés.

15. La délégation éthiopienne exprime sa gratitude aux pays ayant contribué aux divers fonds d'affectation spéciale créés pour faciliter la participation des pays en développement aux activités préparatoires et, ultérieurement, aux travaux de la Conférence.

16. M. BARAC (Roumanie) constate que les mentalités ont sensiblement évolué au cours des 20 dernières années et que, dans leur grande majorité, les Etats sont maintenant prêts à aborder de front les questions de population dans le cadre de leurs politiques et priorités nationales. De même, on n'hésite plus à reconnaître l'importance de ces questions dans les problèmes économiques et sociaux ainsi que les rapports qu'elles entretiennent avec la vie politique.

17. Le document final de la prochaine Conférence internationale sur la population et le développement devrait s'appuyer sur les travaux effectués au cours des dernières décennies et recommander d'adoption de mesures concrètes et pratiques pour l'avenir. Il devrait aussi traduire le nouveau consensus international sur la nécessité d'intégrer les questions de population dans les activités économiques et sociales et le développement durable.

(M. Barac, Roumanie)

18. Le Secrétaire général de la Conférence devrait soumettre le projet de document final au Comité préparatoire à sa troisième session. Cela ne devrait pas être trop difficile puisque beaucoup de propositions visant à inclure tel ou tel élément dans ce document ont déjà été déposées. Parmi les plus importantes de ces propositions figurent les recommandations des cinq conférences régionales et celles des six réunions de groupes techniques, les commentaires des organisations intergouvernementales et non gouvernementales compétentes et les vues exprimées par les délégations à la présente session de l'Assemblée générale.

19. Les difficiles épreuves que traversent actuellement les populations des pays d'Europe en transition auront des effets durables sur ces pays et sur leur évolution. Dans une Europe plus interdépendante que jamais, tout investissement décidé en fonction de ses retombées sur la population est un investissement dans la stabilité et la prospérité du continent tout entier. La Roumanie est reconnaissante de l'aide qu'elle a reçue de certains Etats Membres, du FNUAP et d'autres organisations internationales qui, par leurs conseils et leur appui, l'ont rendue plus consciente de certains problèmes en matière de population.

20. Il faudra avoir une idée claire de la façon dont les recommandations en matière de population devront être appliquées aux niveaux régional et global. Quant aux programmes internationaux, ils devraient être constamment ajustés à l'évolution de la situation.

21. M. BALZAN (Malte) dit que, les problèmes économiques et sociaux étant la cause fondamentale de la violence et des conflits armés, on peut considérer que la résolution de ces problèmes est une forme de diplomatie préventive. La Conférence va souligner l'interdépendance entre population, développement et aspect humain du développement. La pauvreté, le chômage et l'endettement ne sont que quelques-uns des nombreux problèmes que doivent résoudre les pays en développement. Il faut que la communauté internationale crée un environnement mondial dans lequel un développement durable soit possible.

22. Malte se félicite de l'importance accordée, dans le plan annoté, à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes. Il convient d'encourager la participation des femmes dans tous les domaines d'interaction – sociaux, politiques ou économiques. Malte note également avec satisfaction que la Conférence prêterait dûment attention aux questions liées au vieillissement. Dans l'examen des questions spécifiques liées à la planification familiale, à la santé et à la mortalité, et notamment en ce qui concerne les maladies sexuellement transmissibles et le sida, il faut souligner que l'éducation doit toucher l'ensemble des populations.

23. Si l'on ne s'y attaque pas à temps et avec des moyens suffisants, les problèmes socio-économiques peuvent finir par menacer la sécurité. Les problèmes socio-économiques frappent principalement leurs victimes directes, mais les problèmes de sécurité intéressent l'ensemble de la communauté internationale. L'enthousiasme dans lequel se déroulent les travaux préparatoires laisse augurer un résultat très positif de la Conférence. Encore faut-il que la volonté politique et l'engagement des gouvernements de mettre en oeuvre les programmes proposés suivent.

24. Mgr DE ANDREA (Observateur du Saint-Siège), commentant le plan annoté (A/48/430/Add.1), dit qu'il faut clairement poser comme prémisses de toutes les déclarations et propositions ultérieures concernant la population et le développement la reconnaissance de la personne humaine dans sa dignité et dans ses droits. Pour établir un lien entre le développement durable, la croissance économique et le partage des ressources mondiales d'une part, et les questions de population d'autre part, il faut lancer un appel à la solidarité allant beaucoup plus loin que celui qui figure dans le plan annoté. Cette solidarité doit se manifester par des mesures supplémentaires d'allégement de la dette, de transfert de technologie, d'éducation et de création d'emplois et par une réforme radicale des modes de consommation associés à un scandaleux gaspillage. La délégation du Saint-Siège partage les préoccupations exprimées au sujet du problème complexe des migrations, des populations autochtones, du vieillissement et des handicapés. Toute entreprise visant à régler ces problèmes doit prendre comme point de départ la dignité fondamentale et les droits inaliénables de chacun des membres de ces groupes.

25. La délégation du Saint-Siège a pris note des passages consacrés aux avortements pratiqués dans de mauvaises conditions et à l'élargissement du concept de droits génésiques jusqu'à inclure la possibilité de recourir à l'avortement comme méthode de planification familiale, ainsi que de la proposition selon laquelle il conviendrait de réexaminer et, peut-être, de modifier les lois qui réglementent l'avortement ou l'interdisent dans certains cas. Elle rappelle que, dans les débats de la Conférence internationale de 1984 sur la population, il était clairement apparu que de nombreux pays ne considéraient pas l'avortement comme un moyen acceptable de planification familiale. Les documents en préparation pour la Conférence de 1994 ne sauraient contenir des propositions incompatibles avec le consensus de 1984.

26. La délégation du Saint-Siège pense, elle aussi, qu'il est indispensable que changent les attitudes et les comportements des femmes comme des hommes si l'on veut instaurer une plus grande égalité entre les sexes, et insiste sur le fait que le processus de procréation relève de la responsabilité des deux époux. C'est pourquoi elle s'étonne de constater que le plan annoté ne mentionne nulle part les méthodes naturelles de planification de la famille. Elle s'inquiète aussi de voir que le chapitre V du plan affaiblit les formules employées dans la Déclaration universelle des droits de l'homme en parlant de la famille "sous ses nombreuses formes" et de politiques "appuyant la pluralité des structures familiales". Les Etats Membres ont des lois et politiques bien établies pour appuyer la famille, et il ne convient pas de les remettre en question ou de les affaiblir pour les adapter à de nouvelles tendances ou expérimentations sociales.

27. M. MARKER (Pakistan) dit que le document final devra prendre en considération les liens entre la population et l'éducation, la santé, l'environnement, les questions de migration et de développement socio-économique et le statut économique des femmes et l'influence qu'elles peuvent exercer sur les décisions génésiques. En traitant la question de la population de façon isolée, on rend plus difficile la mise en oeuvre des programmes de maîtrise démographique. La délégation pakistanaise pense que devrait figurer dans la liste des principes le droit souverain de chaque pays d'établir sa propre

(M. Marker, Pakistan)

politique et ses propres programmes démographiques, en fonction de ses besoins, tout en tenant compte du fait que les politiques nationales, ou leur absence, peuvent avoir des répercussions au-delà des frontières nationales.

28. Le document final devrait également comprendre un chapitre sur la question de la population et de la protection des groupes vulnérables, en particulier les femmes et les enfants, en cas de catastrophe, troubles civils et guerre. L'inventaire des problèmes de développement qui empêchent un pays d'obtenir une croissance équilibrée qui figure au chapitre III.A du plan annoté est incomplet. Il faut que les difficultés dues à l'environnement économique extérieur soient pleinement prises en considération. En outre, les questions de population ont des dimensions économiques, sociales, culturelles et politiques dont il faut tenir dûment compte.

29. La délégation pakistanaise espère que la Conférence définira des méthodes pour passer du plan d'action final à des objectifs spécifiques pour chaque pays. Les rêves de prospérité d'un pays comme le Pakistan ne pourront se réaliser que si le problème international de la population et du développement est résolu. C'est pourquoi il attache la plus grande importance à la réussite de cette conférence internationale.

30. M. BIAOU (Bénin) dit que l'interaction entre population, environnement et développement ne doit pas être envisagée uniquement sous un angle négatif. L'effet positif de variables démographiques sur l'environnement et le développement est rarement souligné. Les documents A/48/430 et Add.1 évoquent en passant le point de vue particulier des peuples autochtones; ceux-ci ne sont pas les seuls à avoir des points de vue différents sur les relations entre population, environnement et développement. En Afrique, les populations rurales possèdent un savoir considérable qu'il faut exploiter pour trouver des solutions durables et améliorer le niveau de vie.

31. Evoquant le Chapitre VII du plan annoté, M. Biauou dit qu'une politique de maîtrise démographique ne peut réussir que si elle reconnaît à tous les couples et individus le droit fondamental de décider librement combien d'enfants ils veulent avoir et à quels intervalles. Le respect des droits génésiques individuels vient avant la promotion et la diffusion de la planification familiale et des programmes concernant la sexualité humaine et, pour ce qui est des relations entre les sexes, il faut tenir compte de la diversité sociale, culturelle, religieuse, économique et démographique des communautés qu'on cherche à atteindre.

32. Au chapitre santé et mortalité, le document ne mentionne pas les effets dévastateurs de maladies chroniques, comme le paludisme, l'onchocercose et la dracunculose, sur la santé des populations de nombreux pays en développement, surtout en Afrique. Il convient de remédier à cette omission.

33. La délégation béninoise soutient sans réserve la résolution 1993/76 du Conseil économique et social. Elle pense qu'on devrait combiner certains des chapitres et sections du plan annoté pour le rendre plus clair.

34. M. DOGANI (République-Unie de Tanzanie) dit qu'une population en expansion a besoin d'une production alimentaire accrue. Toutefois, la production alimentaire n'augmente qu'en progression mathématique alors que la population augmente en progression géométrique. Cela est particulièrement problématique dans les pays en développement, qui consacrent une grande partie de leurs recettes en devises durement gagnées à l'importation de produits alimentaires pour compléter la production nationale. De même, la croissance démographique crée des besoins en matière d'emploi, de logement, d'éducation, de soins de santé et autres services sociaux, qui ne peuvent être satisfaits que moyennant des ressources financières sensiblement accrues que les pays en développement n'ont pas.

35. On ne saurait ignorer l'impact de la croissance démographique sur l'environnement. La dégradation des sols, le déboisement et la désertification atteignent un degré inquiétant dans la plupart des pays en développement et il faut y remédier pour éviter un désastre total.

36. En janvier 1992, la République-Unie a adopté une politique nationale de la population, qui donne la priorité à une éducation sur les effets d'une croissance démographique rapide, en vue d'améliorer la qualité de la main-d'oeuvre et de renforcer les capacités de développement autonome, de protection de l'environnement et d'amélioration de la santé et du bien-être, en particulier pour les femmes et les enfants. Cependant, un tel programme nécessite un investissement considérable, tant humain que financier, pour lequel un appui de la communauté internationale sera nécessaire. La délégation de la République-Unie de Tanzanie remercie le FNUAP et les autres institutions des Nations Unies pour l'aide qu'ils lui ont donnée.

37. La délégation tanzanienne espère que la Conférence internationale examinera à fond toutes les questions qu'elle vient de soulever et les nombreuses autres questions qui seront évoquées par d'autres délégations.

38. Mme KULAWAT (Thaïlande) dit que la structure des chapitres et des sections du plan annoté devrait exprimer des propositions et des engagements clairs et pragmatiques. La structure actuelle est peut-être trop rigide pour cela. En outre, il convient de mettre l'accent sur des activités et non sur des recommandations.

39. Il ne faut pas dissocier la question des moyens d'exécution de celle des motifs, des objectifs et des recommandations. Les chapitres sectoriels du plan annoté (chap. III à X) devraient reprendre des éléments des chapitres consacrés à des questions transsectorielles. La délégation thaïlandaise souscrit pleinement aux vues exprimées par la Secrétaire générale de la Conférence, à savoir que la question des moyens d'exécution devrait être traitée tout au long du document final. Cela ne contredit nullement la nécessité d'un examen distinct des différentes questions évoquées dans les chapitres XI à XVII.

(Mme Kulawat, Thaïlande)

40. Le paragraphe 68 du chapitre VIII.C devrait être plus précis et mettre l'accent sur des stratégies de prévention de la contamination par le virus de l'immunodéficience humaine (VIH) et de lutte contre les effets démographiques, sanitaires, économiques et sociaux de l'épidémie de sida et, en même temps, envisager des activités spécifiques comme la formulation d'une politique nationale et d'un plan national intersectoriel de lutte contre le sida, faisant partie intégrante du plan national de développement; l'amélioration de l'information, de l'éducation et des stratégies de prévention de la contamination destinées à modifier les normes et comportements sociaux et comportant des activités liées à la population, notamment la planification de la famille et les soins de santé des enfants; des mesures de protection des droits de l'homme et de protection sociale appropriées pour aider les personnes vivant avec le VIH/sida et leurs familles; et des recherches et des activités de suivi et d'évaluation des résultats des différents efforts.

41. Le chapitre VII.B devrait mentionner les mesures visant à faire participer les hommes aux activités de planification familiale, car l'expérience de la Thaïlande a confirmé qu'il ne fallait pas négliger cet aspect, en particulier dans les sociétés qui s'efforcent d'intégrer la question des relations entre les sexes dans leur stratégie démographique.

42. La délégation thaïlandaise approuve pleinement à la proposition faite par la Secrétaire générale de la Conférence en ce qui concerne l'inclusion d'objectifs à 20 ans dans les résultats de la Conférence du Caire.

43. Pour ce qui est des aspects financiers, le concept d'un partenariat mondial dans le domaine de la population et du développement devrait aller au-delà de l'aide. La réussite des politiques de population dépend d'un partage des responsabilités pour la mise en oeuvre de mesures appropriées. La délégation thaïlandaise pense elle aussi qu'il faut mettre l'accent sur le chapitre XIV, qui traite de l'action au niveau national, et sur le chapitre XV, qui traite de la coopération internationale; des renvois pourraient être ajoutés ailleurs. Elle pense que la Secrétaire générale de la Conférence a raison de vouloir évaluer les coûts prévisibles dans les domaines de la planification de la famille et des données démographiques.

44. Pour ce qui est du suivi, la délégation thaïlandaise estime elle aussi que le succès de la Conférence dépendra de la qualité, du suivi et de l'examen de sa mise en oeuvre aux niveaux national, régional et international.

45. Enfin, la délégation thaïlandaise réaffirme son appui sans réserve à la participation stimulante et dynamique d'organisations non gouvernementales aux préparatifs de la Conférence, à la Conférence elle-même et à l'exécution des activités visant à réaliser ses objectifs.

46. M. MSENGEZI (Zimbabwe) dit que les principaux thèmes autour desquels seront organisés les principes directeurs de la Conférence devraient être centrés sur les questions de population, de croissance soutenue et de développement durable. Pour souligner cet ordre de priorités, il faudrait mettre le paragraphe 2 c) du chapitre II du plan annoté du document final à la place du paragraphe 2 a).

(M. Msengezi, Zimbabwe)

47. Au chapitre III, le passage évoquant la lassitude de la communauté internationale des donateurs devrait être plus explicite et faire observer que la concurrence entre pays et régions pour l'aide au développement est de plus en plus intense et qu'il faut trouver des ressources financières nouvelles et additionnelles.

48. En ce qui concerne le chapitre IV, la délégation zimbabwéenne pense que l'objectif ultime est d'assurer la pleine intégration des femmes non seulement dans les programmes de population et de développement, mais aussi dans l'ensemble du processus de développement. Elle se félicite des préoccupations et priorités exprimées dans la section consacrée à la petite fille, mais pense qu'il faudrait aussi évoquer la question de l'âge légal minimum du consentement.

49. Evoquant le chapitre V, M. Msengezi dit que le paragraphe 29 donne une liste assez exhaustive de catégories de familles vulnérables et qu'il conviendrait d'aligner le paragraphe 27 sur cette énumération. Le Zimbabwe, comme d'autres pays, a une population très jeune. Le problème est bien exposé au chapitre VI.B, mais les paragraphes 35 et 36 ne s'étendent pas suffisamment sur les moyens à mettre en oeuvre pour corriger ce genre de déséquilibre. En outre, il y a entre les chapitres VII et VIII des doubles emplois qui pourraient nécessiter une certaine simplification.

50. Pour finir, la délégation du Zimbabwe approuve pleinement les observations faites par le Président du Groupe des 77 en ce qui concerne les moyens d'exécution de l'éventuel programme d'action qui sera adopté au Caire.

51. M. MOHAMED (Soudan) associe sa délégation à la déclaration faite par le représentant de la Colombie au nom du Groupe des 77. Le Soudan s'intéresse de près aux questions de population et de développement. Il a participé aux conférences régionales sur la population et créé un comité national qui a élaboré une stratégie des questions de population, visant à réduire l'écart entre la croissance démographique et la croissance économique, notamment en stimulant la croissance économique, en réduisant la mortalité infantile et post-infantile, en éliminant l'analphabétisme, en combattant les coutumes nocives, en accroissant le taux de scolarité des filles et en luttant contre l'abandon scolaire.

52. Il est logique d'établir un lien entre population, développement et environnement et il faut absolument éradiquer la pauvreté dans les pays en développement. Les recommandations de la Conférence devraient mettre l'accent sur le droit au développement et à une vie digne, ainsi que sur le droit d'obtenir la technologie et les moyens nécessaires pour combattre les maladies infantiles et les maladies endémiques. En outre, la Conférence devrait examiner la question du financement nécessaire pour la mise en oeuvre de ses recommandations.

53. M. SOH (République de Corée) dit que la question de la population devrait être un thème de première importance dans le processus de préparation de la Conférence internationale sur la population et le développement, car cela permettrait d'éviter que le débat se disperse ou s'égare, ce qui risque de se

(M. Soh, République de Corée)

passer si l'on accorde trop d'attention aux questions connexes du développement et de l'environnement. La délégation de la République de Corée est favorable à la proposition de faire du Comité préparatoire un organe subsidiaire de l'Assemblée générale.

54. Le plan annoté reprend la plupart des points importants qui figuraient dans la proposition de cadre conceptuel adoptée par le Conseil économique et social. La prochaine étape consiste à formuler, sur cette base, des recommandations pragmatiques. Il convient que la Conférence définisse des objectifs accessibles et élabore des méthodes réalistes pour les atteindre.

55. Les distinctions entre les différentes sections du chapitre III ne sont pas très claires. Ce chapitre devrait être refondu en deux sections, l'une consacrée à la population et à la croissance économique soutenue et l'autre au rapport entre population, développement durable et environnement. Les mécanismes d'évaluation de l'impact de la population pourraient être intégrés à cette deuxième section.

56. Pour traiter le problème mondial de l'explosion démographique et les questions qui y sont liées, la communauté internationale doit regarder la réalité en face. Elle a déjà eu beaucoup de mal à trouver les ressources financières nécessaires pour la coopération au service du développement, et les plans les plus constructifs ne sont pas d'une grande utilité si les ressources ne sont pas suffisantes. Le Comité préparatoire devrait, à sa troisième session, examiner la question de la mobilisation des ressources financières.

57. La délégation de la République de Corée se félicite que le Conseil économique et social ait décidé de porter à trois semaines la durée de la troisième session du Comité préparatoire. Il est indispensable, pour assurer la réussite de la troisième session, de distribuer le projet de document final de la Conférence à temps, et la suggestion, faite par la Secrétaire générale, de distribuer une version finale du projet début janvier 1994 est excellente.

58. La coordination interinstitutions jouera un rôle clef dans le processus préparatoire et la Secrétaire générale de la Conférence pourrait s'employer à la renforcer.

59. Les résultats de la Conférence internationale devront être largement diffusés à tous les niveaux de la société. Les organisations locales devraient être étroitement associées aux efforts visant à freiner la croissance démographique et, pour cela, il importe de commencer par faire largement connaître les objectifs et les thèmes qui seront examinés à la Conférence.

La séance est suspendue à 17 h 10 et reprend à 17 h 15.

60. Mme SADIK (Secrétaire générale de la Conférence internationale sur la population et le développement) relève que de nombreuses délégations ont souligné les interactions entre population, croissance économique soutenue et développement durable, tout en souhaitant que le thème de la population conserve une place centrale dans les débats et le document final.

(Mme Sadik)

61. Elle prend note également du fait que les délégations souhaitent qu'on harmonise mieux les parties II et III, tout en préservant leur spécificité, et de la nécessité d'aboutir à des recommandations claires, concises et pragmatiques. Certaines délégations ont même suggéré qu'il conviendrait de mettre l'accent sur des activités plutôt que sur des recommandations. En outre, il a été souligné que les intérêts et les droits des individus sont primordiaux et que l'autonomisation des femmes doit être intensifiée. Des participants ont demandé qu'on accorde davantage d'attention à la sexualité et aux besoins de planification de la famille. Ces questions seront donc réexaminées.

62. De nombreuses délégations se sont prononcées en faveur de l'inclusion d'une série de buts à 20 ans dans le projet de document final. Il ne s'agit pas de fixer des objectifs démographiques ou des quotas. Les objectifs seraient exprimées en termes de mortalité infantile, post-infantile et maternelle, d'accès universel à l'enseignement primaire et de réussite scolaire, et d'accès universel à des services et des informations en matière de planification de la famille. Ces objectifs exigeront que les pays développés comme les pays en développement prennent des engagements aux niveaux international et national et il faudra continuer d'en discuter lors des prochaines consultations officielles. En outre, la réalisation des objectifs de développement a des conséquences démographiques qu'il faut prendre en considération.

63. Le secrétariat examinera de près la possibilité et l'opportunité d'évaluer le coût des différentes recommandations ou activités. Les moyens d'exécution devraient avoir un rang de priorité élevé, sinon le plus élevé, durant les préparatifs et lors de la Conférence elle-même. En conséquence, le secrétariat mettra l'accent sur l'amélioration du chapitre consacré à la mobilisation des ressources.

64. Il est généralement admis que le chapitre relatif au suivi est encore insuffisant. Il sera donc amélioré et affiné et l'on étudiera aussi la proposition selon laquelle les recommandations de la Conférence devraient être prises en considération par la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et le Sommet mondial pour le développement social. Le secrétariat attend avec intérêt des propositions précises pour les activités de suivi, que le Comité préparatoire examinera attentivement à sa troisième session.

65. C'est avec plaisir que Mme Sadik a entendu des délégations s'exprimer en faveur de l'organisation de consultations officielles durant les mois qui restent avant la troisième session et elle est entièrement d'accord avec la suggestion de fournir suffisamment à l'avance les documents d'information appropriés. Cependant, ces consultations ne devraient pas avoir pour objet de négocier le projet de document final.

66. Pour ce qui est des interactions entre population, croissance économique soutenue et développement durable, de nombreuses délégations ont estimé qu'il faudrait accorder plus de place, dans le document final, à la question des modes de consommation et des genres de vie, en mettant l'accent sur la nécessité, à cet égard, d'un partage des responsabilités entre pays développés et pays en

(Mme Sakik)

développement. Plusieurs ont demandé que le projet de document final reflète suffisamment le point de vue et les besoins des pays en transition.

67. Mme Sadik convient du fait que la question des populations autochtones, de la population et du développement appelle un complément d'examen.

68. Enfin, elle invite les pays qui ne l'ont pas encore fait à communiquer sans tarder leur rapport final, de façon que leur point de vue et leurs acquis puissent être mis à contribution dans l'établissement des documents de la Conférence et ajoute que le secrétariat attend avec intérêt d'autres commentaires, notamment en ce qui concerne les moyens de faciliter l'exécution des recommandations au niveau des pays.

69. M. JOMA (Tunisie) demande que les conclusions de la Secrétaire générale de la Conférence soient distribuées aux délégations.

La séance est levée à 17 h 40.